

Accès aux médicaments: le Canada ouvre la voie

Le pays va modifier sa loi sur les brevets pour permettre l'exportation vers les pays du Sud.

Premier test grandeur nature sur l'accès des pays pauvres aux médicaments antisida. Le Canada s'apprête à devenir le premier pays du G7 à modifier sa loi sur les brevets, afin d'autoriser l'exportation de médicaments génériques à destination des pays du Sud ravagés par des épidémies, sida en tête. Un projet confirmé par plusieurs ministres depuis vendredi, destiné à fournir des copies de molécules à moindre coût afin de faciliter l'accès des pays pauvres aux traitements.

«**Vital**». «J'espère que l'initiative du Canada va inciter d'autres pays du G7 à faire de même, a déclaré mercredi l'envoyé spécial des Nations unies pour le sida en Afrique, Stephen Lewis. Il est vital d'augmenter la capacité de production de médicaments génériques parce qu'en ce moment, en Afrique, il n'y a que 50000 à 75000 personnes qui sont traitées, alors qu'il y en a 4,1 millions qui devraient l'être.»

L'annonce d'Ottawa est très symbolique: elle suit de quelques semaines la signature dans le cadre de l'Organisation mondiale du commer-

ce d'un accord qui visait à régler le problème des pays du Sud sans capacité de production pharmaceutique et dont la situation sanitaire exige l'importation de médicaments récents (*Libération* du 1^{er} septembre). Les membres de l'OMC, après plus de deux années de débats bloqués par les Etats-Unis, avaient fini par s'entendre sur un système autorisant un pays à importer des copies à bas prix de médicaments sous brevet. Cependant, les conditions exigées – notamment sous forme de mesures réglementaires importantes – avaient été jugées

beaucoup trop lourdes par plusieurs associations engagées dans la lutte contre le sida, comme Médecins sans frontières ou Oxfam. Au risque de rendre l'accord impraticable. «La décision canadienne permettra justement de vérifier si l'accord fonctionne ou pas. Et d'autres pays pourront apprendre de cette expérience», estime Ellen 't Hoen, de Médecins sans frontières. A la Commission européenne, on assure que «l'Union européenne travaille depuis longtemps sur cette question. Mais il faut

d'abord que la législation sur les brevets soit harmonisée. Ce qui n'est pas le cas: la faute aux Etats membres.»

Forcer. Ottawa semble bien décidé à aller jusqu'au bout. Les ministres de l'Industrie et du Commerce international, Allan Rock et Pierre Pettigrew, ont fait part vendredi de leur intention de changer la loi rapidement, selon un mécanisme classique de «licence obligatoire»: le gouvernement pourrait forcer un laboratoire installé sur le sol canadien à laisser un tiers copier ses molécules sous brevet afin de les exporter. Ce projet a été salué mardi par Paul Martin, probable remplaçant de l'actuel Premier ministre canadien Jean Chrétien, en janvier.

«La bataille politique est gagnée, assure Marc Fried, porte-parole d'Oxfam Canada. Mais la bataille technique est encore à mener.» Autrement dit: il faudra étudier comment les modifications envisagées de la législation canadienne peuvent être compatibles avec d'autres accords, comme l'Alena, qui définit la zone de libre-échange Canada-Etats-Unis-Mexique. Un fonctionnaire du ministère de l'Industrie a été chargé de plancher sur la question ●

FLORENT LATRIVE